



Conseil économique et social

Distr. générale
14 décembre 2023

Français
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Quarante-deuxième réunion**

Victoria Falls (Zimbabwe) (hybride), 28 février-1^{er} mars 2024

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Questions statutaires

Rapport de la cinquième réunion du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre

Note du secrétariat

Le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique a l'honneur de transmettre aux membres de la Commission le rapport de la cinquième réunion du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre.

* E/ECA/COE/42/1.



Rapport de la cinquième réunion du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre

I. Introduction

1. Le Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre est un organe statutaire composé d'experts et de décideurs chargés de donner des orientations et des conseils à la Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales, en passant en revue les activités mises en œuvre au cours de l'exercice biennal 2022-2023 et en examinant la vision et l'orientation stratégiques pour l'exercice biennal 2024-2025.

2. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), par l'intermédiaire de sa Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales, a convoqué la cinquième réunion du Comité, qui s'est tenue à Addis-Abeba les 2 et 3 novembre 2023 sur le thème : « Construire de nouveaux contrats sociaux en Afrique : des choix pour répondre aux aspirations en matière de développement ». Ce thème met l'accent sur celui de l'Union africaine pour 2024¹ et sur les priorités de l'Organisation des Nations Unies visant à aider ses États Membres à repenser leurs contrats sociaux pour assurer l'égalité des chances pour tous, concevoir une nouvelle relation entre les États et leurs peuples et mettre en œuvre des politiques qui permettent de réaliser des progrès en matière de développement.

II. Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]

A. Participation

3. Ont participé à la réunion les représentants des 36 membres de la CEA suivants : Afrique du Sud, Algérie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Eswatini, Éthiopie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

4. La Commission de l'Union africaine était également représentée.

5. Les entités suivantes du système des Nations Unies étaient représentées : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et Organisation internationale pour les migrations.

6. Au total, 95 participants ont assisté à la réunion.

B. Déclarations liminaires

7. Ouvrant la réunion, le Directeur des affaires de la femme au Ministère de la famille, de la femme, de l'enfance et des personnes âgées de la Tunisie et Président sortant du Bureau du Comité, Mohamed Dhaoui, a souhaité la

¹ Le thème de l'Union africaine pour 2024 est « Éduquer une Afrique adaptée au XXI^e siècle : Construire des systèmes éducatifs résilients pour un accès accru à un apprentissage inclusif, qualitatif, tout au long de la vie et pertinent pour l'Afrique ».

bienvenue à tous les participants et remercié le Bureau pour le travail accompli au cours de l'exercice biennal précédent.

8. La Secrétaire exécutive adjointe chargée des programmes et Économiste en chef de la CEA, Hanan Morsy, s'exprimant au nom du Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA, Claver Gatete, a mis l'accent sur l'importance de renforcer l'efficacité de l'action de la CEA dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine (Agenda 2063). Elle a souligné l'importance de prendre conscience de ce qui se passait et a indiqué que l'avenir de l'Afrique allait être grandement influencé par quatre grandes tendances et dynamiques régionales qui étaient en train de façonner l'économie mondiale : les changements climatiques, les dynamiques démographiques, l'urbanisation rapide et la transformation numérique.

9. M^{me} Morsy a fait remarquer que, au vu des circonstances qui prévalaient, le thème de la cinquième réunion était très pertinent et venait à point nommé, car il permettrait aux participants de réfléchir à la manière dont les politiques pourraient être rendues plus efficaces. Les gouvernements devraient s'employer davantage à forger de nouveaux contrats sociaux pour assurer l'égalité des droits et des chances pour tous, tout en intégrant l'emploi, le développement durable et la protection sociale, comme l'avait préconisé le Secrétaire général, António Guterres, qui avait proposé un nouveau contrat social pour une nouvelle ère.

10. La Présidente du nouveau Bureau et Directrice du Ministère ghanéen du genre, de l'enfance et de la protection sociale, Florence Ayisi, a remercié le Bureau sortant et son Président. Elle a souligné le rôle important que jouait le Comité dans la recherche de solutions permettant de traduire le Programme 2030 en activités et résultats tangibles, en dépit des nombreux défis que posait la convergence de diverses crises. À cet égard, elle a fait observer que le thème de la cinquième réunion était particulièrement approprié, compte tenu des nombreux défis qui affectaient les populations vivant dans la région.

III. Élection du Bureau [point 2 de l'ordre du jour]

11. Des consultations ont été menées pour s'assurer que chaque sous-région soit représentée au sein du nouveau Bureau du Comité. Les pays suivants ont été élus à l'unanimité au Bureau :

Président :	Ghana
Première Vice-Président :	Djibouti
Deuxième Vice-Président :	Cameroun
Premier Rapporteur :	Afrique du Sud
Deuxième Rapporteur :	Tunisie

IV. Examen et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 3 de l'ordre du jour]

12. Le Comité a adopté à l'unanimité l'ordre du jour ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire contenu dans le document distribué sous la cote E/ECA/CSPPG/5/1 :

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau.
3. Examen et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.

4. Rapports soumis au Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre – présentation des rapports et débats :
 - a) Sous-programme 9 : Pauvreté, inégalités et politiques sociales ;
 - b) Sous-programme 6 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes.
5. Séances parallèles :
 - a) Enseignement et formation techniques et professionnels numériques : améliorer les compétences des femmes et des filles dans toute l’Afrique ;
 - b) Réduire la pauvreté grâce au développement des compétences ;
 - c) Examen des *Directives pour les examens locaux volontaires en Afrique*² en tant qu’outil pour favoriser l’adaptation des objectifs de développement durable au niveau local.
6. Débat général sur le thème de la réunion : « Établir de nouveaux contrats sociaux en Afrique : des choix pour répondre aux aspirations en matière de développement durable » :
 - a) Présentation du document de synthèse ;
 - b) Séances de groupes ;
 - c) Rapports des séances de groupes et débat sur la voie à suivre.
7. Examen et adoption des conclusions et des recommandations de la réunion.
8. Clôture de la réunion.

V. Rapports au Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre : rapports et débats [point 4 de l’ordre du jour]

13. Dans sa présentation des travaux de la Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales, la représentante du secrétariat a rappelé le mandat de la CEA, qui était de promouvoir le développement économique et social de ses 54 membres, d’encourager le développement social et de faciliter la coopération internationale. Elle a ajouté que, pour s’acquitter de son mandat, la CEA avait organisé ses fonctions essentielles en trois domaines : fonction d’organisation de réunions et autres manifestations, fonction de groupe de réflexion et fonctions opérationnelles.

14. La représentante a indiqué que la Division mettait l’accent sur la promotion d’un développement social et économique inclusif et durable dans les pays africains et qu’elle était organisée en deux sous-programmes : le sous-programme 6 était axé sur les réalisations en matière d’égalité des sexes et d’autonomisation des femmes en Afrique ; le sous-programme 9 était axé sur l’élimination de la pauvreté, la réduction des inégalités et le processus d’urbanisation en Afrique. En 2024 et 2025, la Division continuerait d’aider les membres de la CEA à réduire les inégalités, à éliminer la pauvreté et à intégrer

² Nations Unies, Commission économique pour l’Afrique ; Cités et gouvernements locaux unis d’Afrique et Programme des Nations Unies pour les établissements humains (UN-Habitat). *Directives pour les examens locaux volontaires en Afrique* (2022).

l'égalité des sexes dans l'économie et la transformation numérique en créant des produits de connaissances analytiques et pour la formulation des politiques. La CEA offrirait des plateformes régionales intergouvernementales et multipartites dédiées devant permettre d'établir des normes et des plans d'action convenus pour les cadres directeurs régissant le développement. Dans les travaux sur l'urbanisation, l'accent serait mis sur les coûts sociaux et économiques de l'urbanisation et sur ses effets sur l'environnement ; ces travaux aideraient les membres de la CEA à réaliser leurs examens locaux volontaires.

A. Sous-programme 9 : Pauvreté, inégalités et politiques sociales

1. Présentation

15. Une représentante du secrétariat a présenté le rapport sur le sous-programme 9. Elle a passé en revue les activités de recherche, de renforcement des capacités et d'assistance technique aux membres de la CEA menées au cours de l'exercice biennal 2022-2023 dans des domaines tels que la pauvreté et les inégalités, l'emploi, la protection sociale, la population, les migrations et l'urbanisation. Grâce à son travail dans le cadre de ce sous-programme, la CEA avait mis en évidence l'état de la pauvreté et des inégalités en Afrique dans le contexte des crises récentes, en mettant en exergue les facteurs aggravants ; elle avait aussi mis en évidence les possibilités qui s'offraient aux pays africains d'œuvrer à une reprise centrée sur l'humain. L'examen régional de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) avait montré que, en l'absence de systèmes de protection sociale solides, il était très difficile pour la plupart des pays de faire face aux effets sociaux et économiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les personnes âgées. L'oratrice a souligné le travail accompli par la CEA pour améliorer l'architecture des données sur les migrations en utilisant des sources de données administratives. Faisant remarquer que l'estimation du produit intérieur brut de six villes avait permis à la CEA d'identifier les principaux résultats, enseignements et défis et de formuler des recommandations de politique générale, elle a déclaré que la mesure du produit intérieur brut des villes pourrait permettre à ces dernières d'améliorer leur planification sociale, économique et infrastructurelle. Elle a présenté les principaux domaines de travail prévus pour 2024-2025 et les partenariats noués dans le cadre des sous-programmes pour l'exécution des mandats des sous-programmes respectifs.

2. Débat

16. Au cours du débat qui a suivi, le Comité a exhorté la CEA à renforcer son assistance technique pour aider ses membres à formuler et à mettre en œuvre des politiques visant à réduire la pauvreté et les inégalités et à promouvoir le plein emploi productif, le travail décent et l'égalité des sexes dans le contexte d'une urbanisation rapide. En outre, il a encouragé la CEA à aider à identifier et à partager des bonnes pratiques que ses membres pourraient adopter ou adapter. Il a aussi encouragé les membres à tirer pleinement parti de la variété de produits de connaissances, de matériels techniques et de soutien technique offerts par la CEA. En outre, le Comité a souligné la nécessité pour la CEA de nouer des partenariats plus solides avec des institutions africaines et multilatérales, des experts et des universités.

3. Recommandations

17. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Renforcer leurs efforts visant à réduire la pauvreté et les inégalités et à promouvoir le plein emploi productif, l'emploi

décent et l'égalité des sexes en vue de la réalisation des objectifs de développement durable n° 1, 5, 8,10 et 11 d'ici à 2030 et des objectifs 1, 3 et 17 de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine d'ici à 2063, en tirant parti des produits et outils de connaissances de la CEA ;

ii) Renforcer leur engagement en faveur de politiques et d'interventions ciblées visant à favoriser le développement durable par la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la protection sociale, et améliorer la mise en œuvre de ces politiques et stratégies, en particulier pour répondre aux besoins de ceux qui risquent le plus d'être des laissés-pour-compte, tout en plaçant l'inclusion et l'égalité dans les villes africaines au cœur des efforts déployés à cet égard ;

b) La CEA devrait :

i) Fournir à ses membres un appui stratégique et consultatif et une aide au renforcement des capacités au moyen de l'élaboration d'outils et en organisant des dialogues et des échanges de bonnes pratiques sur l'adaptation des objectifs mondiaux et régionaux aux conditions locales et sur la formulation de stratégies nationales visant à atténuer et éliminer la pauvreté et à réduire les inégalités, en mettant l'accent sur des domaines tels que la productivité, la protection sociale, la population, le travail informel, les migrations et le vieillissement, dans le contexte de l'urbanisation rapide en Afrique ;

ii) Continuer de soutenir ses membres dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, en collaborant avec les institutions spécialisées des Nations Unies, le secteur privé et toutes les autres parties prenantes, afin d'exploiter les opportunités continentales émergentes et les solutions technologiques pour améliorer la mise en œuvre des politiques pertinentes, dans l'objectif d'accroître la résilience ;

iii) Apporter un appui technique à ses membres pour les aider à renforcer leur capacité d'élaborer des indicateurs et de collecter des données de base pour la mesure de la pauvreté, et fournir, par l'intermédiaire du Centre africain pour la statistique, une assistance technique et de renforcement des capacités aux organismes nationaux de statistique dans l'utilisation des sources de données nationales pour mesurer et analyser des questions importantes et émergentes liées au genre, à la pauvreté, aux inégalités, à la vulnérabilité et aux migrations ;

iv) Accroître le nombre de partenariats avec des institutions, des experts et des universités africains pour élaborer et mettre en œuvre des réformes et des stratégies visant à créer et à élargir la marge de manœuvre budgétaire, à améliorer les performances financières des municipalités et à accroître la résilience ;

v) Accroître le nombre de partenariats avec des institutions multilatérales afin de tirer parti de leur expertise et de leur soutien pour renforcer le dialogue social, élaborer des socles de protection sociale et d'autres questions ;

vi) Entreprendre des travaux de recherche sur le coût économique, les conséquences sociales et les effets sur l'environnement pour ses membres de l'urbanisation rapide non planifiée sur le continent, et intensifier les interventions programmatiques dans les États africains, en particulier dans ceux

qui ne sont pas en mesure de mettre en œuvre les interventions proposées.

B. Sous-programme 6 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes

1. Présentation

18. Une représentante du secrétariat a présenté les travaux du sous-programme 6, en donnant un aperçu de la mise en œuvre du programme de travail, des difficultés rencontrées et des possibilités qui s'offraient au cours de l'exercice biennal 2022-2023, et des activités prévues pour 2024-2025. Elle a indiqué que le travail de la CEA s'articulait autour des trois piliers de l'initiative régionale sur l'égalité des sexes, à savoir le secteur social, les droits sociaux, économiques, politiques et humains des femmes, et l'autonomisation économique des femmes. Elle a aussi indiqué que le travail de la CEA s'alignait sur les engagements mondiaux et régionaux et sur les cadres normatifs sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et que les programmes étaient mis en œuvre par la production et la diffusion de connaissances, le développement des capacités, la fourniture de services consultatifs techniques, l'organisation de dialogues politiques et la conclusion de partenariats stratégiques. L'accent mis sur l'aide aux membres de la CEA pour intégrer les perspectives de genre dans leurs plans, politiques et budgets sectoriels et pour s'attaquer à la fracture numérique entre les sexes et assurer le suivi des engagements mondiaux et régionaux se poursuivrait en 2024-2025.

2. Débat

19. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont souligné l'importance de mettre en place des indicateurs communs et d'établir des informations de référence pour mesurer, comparer et suivre périodiquement les progrès des membres de la CEA dans la réalisation de l'égalité des sexes. Les participants ont demandé des éclaircissements sur les critères utilisés par la CEA pour assurer l'inclusivité dans le choix des pays dans lesquels elle menait ses activités, et ils ont demandé que les pays soient choisis sur la base d'éléments probants. Les participants ont aussi débattu de l'aide apportée par la CEA à ses membres pour développer leur capacité de suivre leurs progrès en matière d'égalité entre les sexes, de concevoir des politiques et des programmes nationaux visant à lutter contre l'inégalité entre les sexes et de capitaliser sur les bonnes pratiques d'autres pays.

3. Recommandations

20. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Envisager de chiffrer le coût total de la réalisation de l'objectif de développement durable n°5 d'une manière globale et intégrée, en tenant compte de toutes les principales activités prévues par les différents ministères compétents à cet égard ;
 - ii) Améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion de données complètes, ventilées par sexe, âge, handicap, origine ethnique, situation géographique et situation socioéconomique, afin de faciliter une évaluation précise de la réalisation de l'égalité des sexes dans tous les domaines couverts par les instruments internationaux et régionaux auxquels ils étaient parties ;
 - iii) Utiliser l'assistance technique offerte par la CEA, qui pouvait être facilement obtenue sur demande adressée au Cabinet du Secrétaire exécutif ;

- b) La CEA devrait :
- i) Continuer de soutenir ses membres dans l'utilisation de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des engagements en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles ;
 - ii) Appuyer la diffusion de travaux de recherche et de bonnes pratiques se rapportant à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, grâce au renforcement des capacités, à l'assistance technique et à l'intégration d'une perspective de genre dans divers secteurs, en vue de leur éventuelle adaptation et adoption par d'autres membres ;
 - iii) Donner davantage de précisions et donner des informations sur les moyens par lesquels ses membres pouvaient solliciter l'appui technique qu'elle offrait ;
 - iv) Suivre les programmes nationaux de manière plus cohérente, recenser des exemples de bonnes pratiques et diffuser des informations y relatives, afin de réduire les ressources requises pour les programmes nationaux et d'accroître l'efficacité de ces derniers.

VI. Séances parallèles [point 5 de l'ordre du jour]

A. Séance parallèle 1 - Enseignement et formation techniques et professionnels numériques : renforcer les compétences des femmes et des jeunes filles en Afrique

1. Présentation

21. Lors de la première séance parallèle, une représentante du secrétariat a présenté les travaux du sous-programme 6 sur le renforcement des compétences des femmes et des filles. Elle a présenté une note d'information régionale sur l'égalité des sexes et la numérisation, ainsi que le programme de développement des capacités à cinq piliers de la CEA visant à améliorer les compétences numériques des femmes et des filles. Après cette présentation, les participants ont examiné la déclaration finale approuvée par les experts en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes lors de la réunion hybride sur le sujet « Enseignement et formation techniques et professionnels numériques : améliorer les compétences des femmes et des filles dans toute l'Afrique », qui s'était tenue les 31 octobre et 1^{er} novembre 2023, au cours de laquelle il avait été recommandé que le document final soit présenté au Comité lors de sa cinquième réunion.

2. Recommandations

22. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres et les partenaires de la CEA devraient :
- i) Offrir aux étudiants, à un âge précoce, un enseignement et une formation, ainsi que des opportunités extrascolaires, dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, notamment au moyen de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels sur des sujets liés au secteur numérique ;

- ii) Élaborer des programmes et intensifier les efforts actuels pour modifier les stéréotypes liés au genre et encourager les filles et les jeunes femmes à choisir des domaines d'études et des professions comme la science, la technologie, l'informatique et l'ingénierie, notamment par l'utilisation de quotas et de mesures de discrimination positive dans les pratiques de recrutement et d'embauche, et par la distribution de bourses d'études, de subventions et d'allocations afin de réduire les obstacles financiers à l'éducation et à la formation ;
- iii) Renforcer la collecte et la gestion des données et des statistiques sur l'utilisation de la technologie numérique et la participation à l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, ventilées par sexe, âge, situation géographique, situation socioéconomique et autres facteurs pertinents, afin de faciliter l'analyse des écarts entre hommes et femmes, en vue de soutenir une action politique fondée sur des données probantes pour combler ces écarts ;
- iv) Constituer des mécanismes de coordination nationaux comprenant des ministères, des départements et des organismes clés dans l'objectif d'institutionnaliser les efforts visant à améliorer les compétences numériques des femmes et des filles en Afrique en tirant parti des ressources existantes, notamment dans le cadre du programme de la CEA à ce sujet ;
- b) La CEA devrait :
- i) Développer une meilleure compréhension du rôle de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels sur des sujets liés au secteur numérique pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et pour accélérer la transformation numérique et économique en Afrique ;
- ii) Aider ses membres à élaborer des politiques et des stratégies visant à promouvoir l'enseignement, la formation et les possibilités d'emploi pour les femmes et les filles dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, en mettant l'accent sur la culture numérique et l'utilisation de la technologie, notamment au moyen de programmes d'échanges, d'études de cas, de directives et d'outils ;
- iii) Aider ses membres à abaisser les barrières culturelles, financières, sociales et institutionnelles auxquelles les femmes et les filles étaient confrontées pour participer au secteur numérique et avoir accès aux dispositifs numériques, ainsi qu'à l'éducation et à la formation dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques ;
- iv) Promouvoir l'utilisation sûre, responsable, inclusive et productive d'outils, de produits et de services numériques par les filles et les jeunes femmes, en mettant l'accent sur les possibilités d'apprentissage en ligne, en élargissant le lancement du programme de la CEA sur le renforcement des compétences numériques des femmes et des filles en Afrique à d'autres pays de la région.

B. Séance parallèle 2 - Réduire la pauvreté par le développement des compétences

1. Présentation

23. Une représentante du secrétariat a fait une présentation dans laquelle elle a mis en exergue les progrès considérables réalisés par l'Afrique au cours des deux dernières décennies pour réduire la pauvreté et souligné le rôle du développement des compétences dans la réduction de la pauvreté. Bien qu'on ait reconnu depuis longtemps que la formation professionnelle était importante pour réduire la pauvreté, les faits montraient qu'il y avait eu une crise durable dans le développement de l'éducation et des compétences en Afrique. Doter les jeunes de compétences qui leur permettent de trouver un emploi pourrait avoir un effet catalyseur sur la réduction de la pauvreté.

2. Recommandations

24. À la lumière du débat sur les questions clés soulevées dans la présentation, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Renforcer la participation du secteur privé à des programmes de développement des compétences visant à réduire au minimum l'inadéquation des compétences et s'assurer que les compétences acquises soient en adéquation avec la demande sectorielle ;
 - ii) Affecter davantage de ressources organisationnelles, humaines, techniques et financières au développement des compétences ;
 - iii) Réformer le secteur de l'éducation de façon que les employés soient dotés des compétences dont ils avaient besoin pour être compétitifs aux niveaux national, régional et international, dans l'objectif de réduire le chômage et la pauvreté ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Revoir ses stratégies pour aider ses membres à donner aux jeunes une base solide de connaissances et des qualifications pour l'emploi, susceptibles de contribuer à accroître la productivité, à renforcer la résistance aux chocs et à prévenir une rechute dans la pauvreté ;
 - ii) Aider ses membres à élaborer et à mettre en œuvre des cadres juridiques qui reconnaissent les acquis antérieurs et les compétences acquises par des moyens informels ;
 - iii) Mettre en place une stratégie de mobilisation des ressources à l'échelle du continent pour collecter des fonds permettant de financer les programmes de développement des compétences de ses membres.

C. Séance parallèle 3 - Examen des *Directives pour les examens locaux volontaires en Afrique* en tant qu'outil pour favoriser l'adaptation des objectifs de développement durable au niveau local

1. Présentation

25. Dans le cadre de cette séance parallèle, le Comité a été informé du travail effectué par la Division conformément aux *Directives pour les examens locaux volontaires en Afrique* pour aider les autorités locales à préparer les examens.

Les *Directives* ont été appliquées pour aider cinq villes et localités d’Afrique à mener des examens locaux volontaires : Accra, Harare, Yaoundé, le district de Ngora (Ouganda) et Victoria Falls (Zimbabwe).

2. Recommandations

26. À la lumière du débat qui a suivi la présentation, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Élargir l’adoption des examens locaux volontaires en Afrique en vue d’accélérer les progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et de l’Agenda 2063 : l’Afrique que nous voulons, de l’Union africaine ;
 - ii) Renforcer la collecte et la gestion de données et de statistiques pour rendre la conduite des examens locaux volontaires plus efficace et efficiente ;
 - iii) Adopter une approche participative de la conduite des examens locaux volontaires, associant les autorités locales, les universités, les organisations de la société civile, les fonctionnaires gouvernementaux à tous les niveaux et les autres parties prenantes ;
 - iv) Allouer des ressources organisationnelles, humaines, techniques et financières adéquates aux examens locaux volontaires ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Renforcer les capacités techniques des parties prenantes représentant ses membres dans la conduite des examens locaux volontaires ;
 - ii) Favoriser l’apprentissage par les pairs entre ses membres grâce à l’échange de connaissances et au partage des meilleures pratiques s’agissant des examens locaux volontaires ;
 - iii) Actualiser les outils utilisés pour améliorer la conduite des examens locaux volontaires grâce à des pratiques fondées sur des données probantes ;
 - iv) Renforcer la capacité de ses membres de collecter des données sur les besoins d’urbanisation au niveau local.

VII. Débat général sur le thème de la cinquième réunion : « Établir de nouveaux contrats sociaux en Afrique : des choix pour répondre aux aspirations en matière de développement » [point 6 de l’ordre du jour].

A. Présentation du document thématique

27. Sophia Ndemutilla Ashipala, Chef de la Division de l’éducation de la Commission de l’Union africaine, qui a prononcé le discours liminaire au nom de Mohamed Belhocine, a déclaré que l’Afrique se trouvait à un moment crucial de son histoire. Avec une population jeune et des ressources naturelles abondantes, l’Afrique dispose d’un excellent potentiel de croissance et de prospérité, mais elle se trouve aussi également confrontée à de nombreux défis, notamment la pauvreté, les inégalités et les disparités sociales. Le thème de la séance du jour était donc tout à fait pertinent. Un nouveau contrat social ancré

dans l'éducation et le développement des compétences constitue la clé permettant de libérer le potentiel de l'Afrique et de répondre aux aspirations de sa population.

28. Après le discours liminaire, une représentante du secrétariat a présenté le document thématique portant sur le thème de la cinquième réunion. Dans sa présentation, elle a souligné qu'une éducation à un coût abordable, accessible et applicable était le fondement de la construction de nouveaux contrats sociaux et un catalyseur pour faire avancer de nombreux objectifs de développement durable. En outre, pour assurer la solidité du contrat social, il était nécessaire d'adopter à l'échelle de toute la société et de tout le gouvernement une approche qui crée un cercle vertueux de confiance entre l'État et la population, tout en contribuant à la mise en œuvre de politiques qui favorisent l'égalité des chances, la mobilité intergénérationnelle et qui réduisent la pauvreté.

29. Le document thématique contenait les recommandations suivantes, qui ont été approuvées par le Comité :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Établir de nouveaux contrats sociaux entre le gouvernement, les citoyens, la société civile et le secteur privé, qui intègrent l'emploi, le développement durable et la protection sociale, sur la base de l'égalité et de la non-discrimination, en plaçant l'humain au centre des politiques et en veillant à ce que les besoins des populations soient satisfaits ;
 - ii) Se préparer à gérer avec succès les quatre mégatendances mondiales que sont la transition démographique, l'urbanisation, les changements climatiques et la numérisation ;
 - iii) Améliorer la cohérence des politiques et adopter une pensée systémique pour assurer la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Diffuser parmi ses membres des connaissances sur les techniques permettant d'établir un nouveau contrat social en Afrique grâce à des solutions innovantes qui réduisent la pauvreté et les inégalités, promeuvent l'égalité des sexes et renforcent l'inclusion ;
 - ii) Aider ses membres à renforcer les capacités techniques nécessaires à l'élaboration de nouveaux contrats sociaux, en mettant l'accent sur de nouveaux points d'entrée et sur une meilleure intégration des politiques sociales et urbaines, notamment grâce à l'utilisation accrue des sciences comportementales.

B. Séances de groupes

30. Après la présentation du document de synthèse, le Comité a débattu des stratégies visant à construire de nouveaux contrats sociaux et a examiné ces stratégies au cours de trois séances en petits groupes. Les séances ont mis l'accent sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la pauvreté et les politiques sociale, l'urbanisation et le développement. Les séances ont aussi mis l'accent sur des politiques, stratégies et activités plus larges dans les domaines social, du genre et du développement, et devant permettre aux pays africains de réaliser leurs aspirations en matière de développement de l'éducation.

C. Rapports des séances de groupes et débat sur la voie à suivre

31. À la lumière des débats en petits groupes, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes

- a) Les membres et partenaires de la CEA devraient :
 - i) Renforcer la collecte et la gestion de données et de statistiques ventilées par sexe, âge, situation géographique, situation socioéconomique et autres facteurs relatifs à la participation et à la progression dans le système éducatif, et à la qualité de l'éducation ;
 - ii) Mettre en place les infrastructures adéquates, comme des internats, afin d'assurer aux filles des zones rurales des conditions de vie sûres pour faciliter leur éducation ;
 - iii) Mettre en œuvre une budgétisation sensible au genre pour traiter les questions de genre de manière holistique et assurer le suivi et l'audit des budgets sensibles au genre, afin de combler les écarts entre hommes et femmes dans les domaines de priorités stratégiques ;
 - iv) Mettre en œuvre des programmes visant à sensibiliser les parents et les dirigeants communautaires à l'importance de l'éducation des filles, afin de s'attaquer aux préjugés culturels et aux normes sociales qui entravent la réussite scolaire des filles ;
 - v) Adopter de nouvelles mesures et renforcer les mesures existantes pour prévenir les abus sexistes et les violences sexuelles à l'école, et veiller à ce que les auteurs de ces actes soient punis de manière appropriée ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Partager avec ses membres des bonnes pratiques pour le financement de programmes visant à assurer que les femmes et les filles s'inscrivent à l'école et y restent ;
 - ii) Soutenir ses membres dans la mise en œuvre d'une budgétisation sensible au genre ;
 - iii) Établir un observatoire régional de l'égalité entre hommes et femmes pour suivre les questions de genre.

2. Pauvreté et politiques sociales

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Repenser le contrat social en vue de créer une relation symbiotique entre les gouvernements et les populations en Afrique et de favoriser un développement plus durable et plus inclusif ;
 - ii) Explorer les possibilités et renforcer les efforts de mobilisation des ressources intérieures, afin d'augmenter les dépenses publiques en matière d'éducation et d'élargir leur couverture et accessibilité financière, et améliorer l'efficacité et l'efficacités des systèmes éducatifs, en particulier pour les groupes vulnérables ;
 - iii) Renforcer les investissements dans le suivi et l'évaluation des programmes d'éducation et de protection sociale, afin de mieux identifier les besoins des bénéficiaires ainsi que les lacunes et les inefficacités dans la prestation des services qui leur sont destinés ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Aider ses membres à identifier les goulets d'étranglement dans leurs contrats sociaux respectifs, afin de renforcer la cohésion sociale

autour des programmes de développement nationaux et régionaux, et d'accélérer les progrès en vue de la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030 et de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;

ii) Soutenir ses membres dans l'élaboration d'une approche plus coordonnée pour suivre les progrès réalisés, en utilisant effectivement et efficacement les ressources limitées, notamment par l'intégration d'outils numériques solides dans les programmes de protection sociale, afin d'accroître la transparence dans l'exécution des programmes ;

iii) Aider ses membres à mettre en place des observatoires nationaux et régionaux pour renforcer la collecte de données sur l'emploi et la formation, pour élaborer des stratégies nationales de reconnaissance des compétences pour appuyer l'accréditation des compétences, et pour évaluer l'efficacité des politiques, projets et programmes ;

iv) Aider ses membres à améliorer leurs systèmes de gestion des données migratoires et à concevoir des programmes tenant compte de la dimension de genre pour réintégrer les migrantes de retour dans leur pays d'origine et réduire la pauvreté parmi elles ;

v) Organiser des dialogues sociaux sur le développement humain, notamment des débats de haut niveau sur l'importance des questions sociales, et promouvoir le dialogue Sud-Sud pour favoriser l'apprentissage par les pairs entre ses membres.

3. Urbanisation et développement

a) Les membres de la CEA devraient :

i) Promouvoir une urbanisation durable, en mettant l'accent sur l'égalité d'accès aux services urbains essentiels ;

ii) Explorer de nouvelles possibilités en repensant le lien entre l'urbanisation rapide et la création d'emplois décents, tout en plaçant l'égalité et l'inclusion au centre des politiques urbaines ;

b) La CEA devrait :

i) Aider ses membres à renforcer leurs capacités pour élaborer et mettre en œuvre des politiques qui s'attaquent aux inégalités dans les villes africaines en améliorant l'accès à des services urbains, et soutenir ses membres dans la mise en place de contrats sociaux tangibles grâce à la participation citoyenne en milieu urbain ;

ii) Sensibiliser à la nature interdépendante des finances publiques et des politiques sociales en vue de formuler des politiques inclusives qui permettent de relever effectivement les défis liés à l'activité économique informelle ;

iii) Collaborer avec ses partenaires stratégiques, comme la Commission de l'Union africaine, pour faciliter la création d'un observatoire africain axé sur la collecte de données, le partage des connaissances et le renforcement des capacités en matière d'urbanisation.

VIII. Examen et adoption des conclusions et recommandations de la cinquième réunion [point 7 de l'ordre du jour]

32. Le Comité a adopté ses conclusions et recommandations, telles qu'elles figurent dans les points respectifs de l'ordre du jour ci-dessus, pour guider la Division dans son travail d'examen des liens entre la croissance, la pauvreté et les inégalités dans le contexte des politiques sociales, de l'urbanisation, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

IX. Clôture de la réunion [point 8 de l'ordre du jour]

33. Dans ses observations finales, la responsable de la Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales, Sweta Saxena, a félicité le Comité pour les débats riches, stimulants et productifs qu'il avait tenus sur l'éducation, le renforcement des compétences et d'autres questions importantes. Elle a souligné que les recommandations et les suggestions novatrices adoptées par le Comité allaient rendre plus efficace le travail de la CEA au cours des deux années à venir et garantiraient que la CEA contribue positivement à la réalisation du Programme 2030, en lui permettant de mieux répondre aux besoins de ses membres. Elle a déclaré que la CEA allait examiner d'urgence les recommandations et réfléchirait à la meilleure façon d'y donner suite. En outre, les recommandations allaient être présentées à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique pour approbation, lors de la cinquante-sixième session de la Conférence, qui se tiendrait en mars 2024. Elle a souligné que le thème de l'éducation était aussi important pour d'autres parties prenantes, notant que ce serait le thème de la trente-septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui se tiendrait en 2024. À cet égard, elle a appelé le Comité à poursuivre son engagement dans ce dialogue important et continu, afin de pouvoir mieux relever les défis de développement auxquels l'Afrique était confrontée.

34. Dans son allocution de clôture, la Présidente a exprimé ses sincères remerciements aux membres du Bureau et aux représentants qui avaient contribué au succès de la réunion. Le haut niveau d'engagement des membres du Comité au cours des deux jours avait permis d'avoir des débats riches et constructifs sur des questions touchant aux politiques sociales, à la lutte contre la pauvreté et à l'égalité des sexes dans les pays africains. En outre, le Comité avait réfléchi aux défis actuels du développement sur le continent et à la meilleure façon de les relever, en tenant compte de la manière dont il pouvait veiller à ce que les bénéfices du développement soient plus équitablement répartis entre toute la population. En outre, dans les délibérations, l'accent avait été mis sur ce que les gouvernements africains et les autres parties prenantes devaient faire pour mettre en place des contrats sociaux qui non seulement restaureraient la confiance et rétabliraient la cohésion sociale, mais accéléreraient aussi les actions visant à promouvoir des voies de développement inclusives et résilientes qui ne feraient pas de laissés pour compte. Au nom du Comité, la Présidente a remercié la CEA d'avoir organisé la réunion et a exprimé l'espoir que la Commission allait continuer à travailler avec ses membres pour mettre en œuvre les recommandations convenues à la cinquième réunion du Comité. Elle a souligné que le leadership stratégique de la CEA était essentiel pour le développement de l'Afrique.

35. La Présidente du Bureau a déclaré close la cinquième réunion du Comité à 19 h 30, vendredi 3 novembre 2023.